

## Programme hydrologique international

23<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental  
(Paris, 11-15 juin 2018)

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point	Titre	Référence	Document
<b>1</b>	<b>Ouverture de la session</b>		
1.1	Rapport du Président sortant		
1.2	Allocution de la Directrice générale de l'UNESCO		
1.3	Allocution du Président du Conseil exécutif		
	M. András Szöllösi-Nagy (Hongrie), Président sortant, ouvrira la 23 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI. Il rendra compte des principaux faits nouveaux intervenus dans le cadre du PHI depuis la 22 <sup>e</sup> session (juin 2016). La Directrice générale de l'UNESCO s'adressera ensuite au Conseil, suivie du Président du Conseil exécutif.		
<b>2</b>	<b>Élection du nouveau président et des vice-présidents</b>		
	Le Conseil sera invité à élire son nouveau président et quatre vice-présidents, le Président sortant devenant membre de droit du Bureau du PHI au sein duquel il représentera sa région.	Article VII des Statuts du Conseil du PHI Articles IV et XI du Règlement intérieur du Conseil du PHI	
<b>3</b>	<b>Adoption de l'ordre du jour et détermination de la méthode de travail du Conseil</b>		
	Le Conseil sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté, tel quel, ou tel qu'il l'aura modifié. Le Conseil sera de même invité à adopter le calendrier provisoire des travaux, et à prendre note de la liste provisoire des documents de la session.		IHP/IC-XXIII/1 Prov IHP/IC-XXIII/1 Add. Prov. IHP/IC-XXIII/2 Prov. IHP/IC-XXIII/4 Prov.
	Le Conseil sera prié d'élire les membres du Comité de rédaction des résolutions créé pour la durée de la session. Il sera également prié d'élire les membres du Comité des finances du PHI, organe subsidiaire permanent du Conseil, pour les groupes électoraux.	Article V des Statuts du Conseil du PHI Articles V et XI du Règlement intérieur du Conseil du PHI	

Point	Titre	Référence	Document
3 (suite)	Le Secrétaire du PHI informera le Conseil de l'utilisation, pendant la session en cours, des six langues officielles de l'UNESCO pour l'interprétation simultanée et les documents de travail, et de l'anglais et du français seulement pour les documents d'information, le rapport provisoire du Conseil et les projets de résolution.	Point 9.1 du Manuel administratif de l'UNESCO Résolution 33 C/91 Article VII du Règlement intérieur du Conseil du PHI	
<b>4</b>	<b>Évolutions institutionnelles au sein de l'UNESCO</b>		
4.1	Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau à la suite des 200 <sup>e</sup> à 204 <sup>e</sup> sessions du Conseil exécutif et de la 39 <sup>e</sup> session de la Conférence générale, y compris le Programme et budget pour 2018-2019 (39 C/5)		
	Le Secrétariat informera le Conseil des évolutions institutionnelles et des décisions adoptées aux sessions susmentionnées des organes directeurs de l'UNESCO qui revêtent une importance particulière pour le PHI.	39 C/5 approuvé 200 EX/Décisions 201 EX/Décisions 202 EX/Décisions 203 EX/Décisions 204 EX/Décisions	IHP/IC-XXIII/7 IHP/IC-XXIII/Inf.1
4.2	Le PHI et l'agenda international dans le domaine de l'eau		
	Le Conseil analysera le rôle joué par le PHI dans l'agenda international dans le domaine de l'eau		IHP/IC-XXIII/6 IHP/IC-XXIII/Inf.1
4.3	Rapport sur la consultation relative à l'actualisation des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI		
	Le Conseil examinera les révisions proposées concernant les Statuts et le Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI.	IHP/IC-XXIII/Ref.1	IHP/IC-XXIII/6 IHP/IC-XXIII/Inf.2
4.4	Rapport sur le Compte spécial du PHI		
	Le Secrétariat rendra compte de la situation concernant le Compte spécial du PHI.	IHP/IC-XXIII/Ref.2	IHP/IC-XXIII/6 IHP/IC-XXIII/Inf.1
4.5	Activités extrabudgétaires liées au PHI		
	Le Conseil examinera les activités extrabudgétaires menées entre mai 2016 et juin 2018 et formulera des observations à ce sujet, en particulier dans la mesure où celles-ci se rapportent à la mise en œuvre du PHI aux niveaux national et régional, ainsi qu'au soutien apporté aux États membres dans l'exécution d'activités sur le terrain. Le Secrétariat ne fera aucune présentation générale, sauf si le Conseil le demande.		IHP/IC-XXIII/Inf.1
4.6	Rapport du Comité des finances du PHI		
	Le Comité rendra compte de la situation financière du PHI au regard du budget ordinaire, pour les coûts d'activités comme pour les coûts de personnel.		IHP/IC-XXIII/Inf.1

Point	Titre	Référence	Document
4.7	Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication  Le Comité rendra compte de ses activités et opérations.		IHP/IC-XXIII/6 IHP/IC-XXIII/Inf.1
<b>5</b>	<b>Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 22<sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI</b>  Le Conseil examinera la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées par le Conseil du PHI à sa 22 <sup>e</sup> session et formulera des observations à ce sujet. Le Secrétariat ne fera aucune présentation générale, sauf si le Conseil le demande.	IHP/IC-XXII/3 IHP/Bur-LIV/3 IHP/Bur-LV/3 IHP/Bur-LVI/3	IHP/IC-XXIII/Inf.3
<b>6</b>	<b>Exécution du programme</b>		
6.1	Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)  Le Secrétariat fera le point de la mise en œuvre de la huitième phase du PHI.	IHP/Nairobi Meeting/2013/Final Report	IHP/IC-XXIII/7 IHP/IC-XXIII/Inf.3
6.2	Perspectives régionales concernant le PHI  Le Secrétariat rendra compte des perspectives concernant le PHI, par région.		IHP/IC-XXIII/Inf.3
6.3	Système de réseau d'information sur l'eau du Programme hydrologique international (PHI-WINS)  Le Secrétariat rendra compte du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI.		IHP/IC-XXIII/7 IHP/IC-XXIII/Inf.3
6.4	Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO  Le Secrétariat rendra compte de la coopération entre le PHI et d'autres programmes de l'UNESCO.		IHP/IC-XXIII/Inf.3
6.5	Évaluation de la huitième phase du PHI (PHI-VIII)		
6.6	Rapport sur le suivi et l'examen des programmes et des initiatives majeures du PHI  Le Secrétariat rendra compte du suivi et de l'examen des initiatives phares.	IHP/IC-XXII/3 IHP/IC-XXIII/Ref.3	IHP/IC-XXIII/7
6.7	Planification stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029)  Le Secrétariat présentera une feuille de route pour la planification de la neuvième phase du PHI (PHI-IX).	IHP/IC-XXIII/Ref.4	IHP/IC-XXIII/7
6.8	Réseau mondial des musées de l'eau et Initiative sur l'affaissement des sols	IHP/IC-XXIII/Ref.5	IHP/IC-XXIII/7

Point	Titre	Référence	Document
7	<b>Activités du PHI dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement</b>		IHP/IC-XXIII/8 IHP/IC-XXIII/Inf.4
	Le Secrétariat rendra compte de la stratégie du PHI pour la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement.		
8	<b>La famille de l'eau de l'UNESCO</b>		
8.1	Situation et activités de la famille de l'eau de l'UNESCO		IHP/IC-XXIII/9 IHP/IC-XXIII/Inf.6
	Le Secrétariat tiendra le Conseil intergouvernemental du PHI informé de la situation et des activités de la famille de l'eau de l'UNESCO.		
8.2	Actions spécifiques pour la gestion du réseau des centres de catégorie 2	IHP/IC-XXIII/Ref.6	IHP/IC-XXIII/9 IHP/IC-XXIII/Inf.6
8.3	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO		
	Le Secrétariat présentera des informations actualisées concernant les activités et opérations du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.		IHP/IC-XXIII/9 IHP/IC-XXIII/Inf.5
9	<b>Relations avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales</b>		
9.1	Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce		IHP/IC-XXIII/Inf.7
	Le Secrétariat rendra compte de la coopération du PHI avec le système des Nations Unies, en particulier dans le cadre d'ONU-Eau et sur une base bilatérale avec les organismes des Nations Unies.		
9.2	Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales		IHP/IC-XXIII/Inf.7
	Le Secrétariat rendra compte des activités entreprises et des résultats obtenus en ce qui concerne la coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.		
9.3	Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)		IHP/IC-XXIII/Inf.7
	Le Conseil formulera des observations concernant sa contribution à la dernière édition en date du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies.		
9.4	Rôle du PHI lors du 8 <sup>e</sup> Forum mondial de l'eau et autres grands événements et programmes internationaux		

Point	Titre	Référence	Document
9.4 (suite)	Le Secrétariat présentera des informations actualisées sur le rôle du PHI au sein des grands événements et programmes internationaux, en particulier lors du 8 <sup>e</sup> Forum mondial de l'eau (Brésil, mars 2018).		IHP/IC-XXIII/Inf.7
<b>10</b>	<b>Questions diverses</b>		
<b>11</b>	<b>Adoption du rapport</b>		
	Le Secrétariat présentera au Conseil un projet de rapport final pour examen et adoption.		IHP/IC-XXIII/3 Prov.
<b>12</b>	<b>Clôture de la session</b>		
	La 23 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI s'achèvera le 15 juin 2018.		